



COMMUNE DE MAILLOT

## CONSEIL MUNICIPAL 5 JUIN 2026

### PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 5 juin, à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles Sabattier, Maire.

**Présents :** Gilles Sabattier, Joël Pérez, Jean-Marie Filleul, Annie Bassiguet-Nadji, Bénédicte Barré, Vincent Gaud, John Dieffenthaler, Maryse Dol, Monique Méliani, Yannick Durand, Manon De Brito, Gildas Ntondelet-Kiyindou

**Absents excusés :** Josseline Curtil, Bruno Cogérino, Murielle Baltazar

**Secrétaire de séance :** Yannick Durand

#### **Désignation des délégués pour les élections sénatoriales**

L'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BRE/2026/345 du 22 mai 2026 convoque l'ensemble des conseils municipaux du département de l'Yonne le vendredi 5 juin 2026 afin de procéder à la désignation des délégués et des suppléants de chaque commune, qui devront procéder à l'élection des sénateurs du département de l'Yonne. Cette élection aura lieu le dimanche 27 septembre 2026.

A Maillot, 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants doivent être élus au scrutin de liste, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. La liste doit être paritaire.

La liste déclarée est la suivante : « Notre commune »

#### **Délégués titulaires**

- Gilles Sabattier
- Annie Bassiguet-Nadji
- Joël Perez

#### **Délégués suppléants**

- Maryse Dol
- Vincent Gaud
- Monique Méliani

Election du bureau de vote :

Président : Gilles Sabattier

Secrétaire : Yannick Durand

Membres : les deux conseillers municipaux les plus jeunes et les deux conseillers municipaux les plus âgés : Manon De Brito, John Dieffenthaler, Jean-Marie Filleul, Maryse Dol

Vote :

Le vote se déroule dans les conditions prévues.

Dépouillement

Annonce des résultats :

Nombre de conseillers présents et représentés : 12

Nombre de votants : 12

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12

**2026-35 - Vote du compte financier unique du budget communal**

Le CFU 2025 du budget de la commune n'a pas pu être voté lors de la précédente séance du conseil municipal pour faute de quorum.

**Pour le vote du compte financier unique, le Maire sort de la salle du conseil.**

**Annie Bassiguet-Nadji prend la présidence de séance.**

Le CFU est représenté ci-après :

**Section de fonctionnement**

- Dépenses : 903 277,30 €

- Recettes : 1 007 900,55 €

*Excédent de l'exercice 2025 : 104 623,25 €*

*Excédent 2024 reporté : 1 000 374,32 €*

Excédent total de fonctionnement : 1 104 997,57 €

**Section d'investissement**

- Dépenses : 563 001,99 €

- Recettes : 327 511,76 €

*Déficit de l'exercice 2025 : 235 490,23 €*

*Déficit 2024 reporté : 101 469,51 €*

Déficit total d'investissement : 336 959,74 €

Restes à réaliser en dépenses : 306 613,85 €

Restes à réaliser en recettes : 236 200,00 €

Résultats des restes à réaliser : - 70 413,85 €

Résultat définitif d'investissement : - 407 373,59 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique 2025 du budget principal de la commune.

## Informations diverses

- Ecole :  
La kermesse a lieu vendredi 19 juin à l'école  
Une classe supplémentaire sera ouverte à la rentrée 2026. L'aménagement de cette classe est en cours et le montant estimatif du matériel à acheter est de 3 000 €.
- Les festivités : La soirée pour les feux de la Saint-Jean est prévue le 27 juin. Les festivités pour la fête nationale auront bien lieu cette année. Le feu d'artifice sera tiré d'un endroit différent des autres années pour répondre aux normes de sécurité.
- Point sur les travaux : les travaux de rénovation de la salle des fêtes sont toujours en cours.
- Communication : L'info Maillot est bientôt terminé et sera distribué prochainement.
- Environnement : un important dépôt de déchets a été constaté dans la voie creuse. Une enquête est en cours auprès de la police nationale.
- Associations : la réunion annuelle des associations a lieu le 12 juin. Elle a pour objet de faire un point sur l'année écoulée et organiser l'année à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Gilles Sabattier  
Maire de Maillot



Yannick Durand  
Secrétaire de séance

